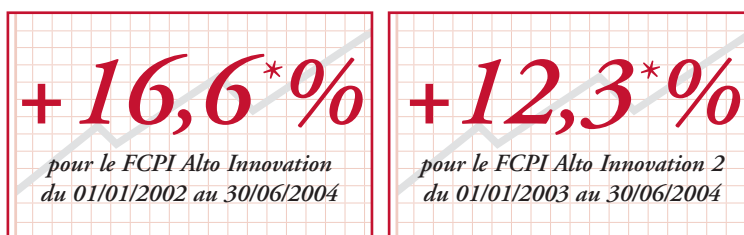




www.altoinvest.fr

## FCPI ALTO INNOVATION 3

FCPI agréé par l'Autorité des Marchés Financiers



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

*Équilibre*



Une gestion équilibrée et diversifiée

*Défiscalisation*



Réduction d'impôt immédiate jusqu'à 6.000 € et exonération des plus-values

*Expertise et Performance*



Équipe de gestion reconnue avec des performances solides\*

Clôture des souscriptions le 31/12/2004

# 2004

Code ISIN :  
FR0010073205

\* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Un FCPI est un Fonds Commun de Placement investi à hauteur de 60 % minimum dans des sociétés innovantes. Le solde de 40 % - maximum - est constitué de placements financiers diversifiés.

## Le FCPI Alto Innovation 3 : dynamisme et équilibre

**60 %**  
*dynamisme*

→ 60 % du fonds dans des sociétés innovantes établies (pas de start-up) ayant déjà démontré des résultats tangibles (chiffre d'affaires, clients...)

### EXEMPLES D'INVESTISSEMENTS INNOVANTS

<b>HF COMPANY</b> (CENTRE)	ÉLECTRONIQUE GRAND PUBLIC	220 collaborateurs, chiffre d'affaires 2003 : 57 M€
<b>PHARMAGEST</b> (LORRAINE)	INFORMATIQUE POUR OFFICINES PHARMACEUTIQUES	300 collaborateurs, chiffre d'affaires 2003 : 41 M€
<b>QUANTEL</b> (ILE-DE-FRANCE)	LASERS SCIENTIFIQUES ET MÉDICAUX	210 collaborateurs, chiffre d'affaires 2003 : 39,5 M€
<b>NETASQ</b> (NORD PAS-DE-CALAIS)	SÉCURITÉ INFORMATIQUE	60 collaborateurs, chiffre d'affaires 2003 : 5,7 M€
<b>IGE + XAO</b> (MIDI-PYRÉNÉES)	LOGICIELS D'ÉQUIPEMENT ÉLECTRIQUE	263 collaborateurs, chiffre d'affaires 2003 : 16 M€

**40 %**  
*équilibre*

→ 40 % du fonds en placements financiers diversifiés

- Des placements ayant prouvé leur résistance sur le moyen terme, tels que les obligations convertibles ou indexées, les actions «value» et les placements alternatifs.
- Via des titres en direct ou des OPCVM gérés par les meilleurs gérants indépendants français.

### PRINCIPAUX PARTENAIRES OPCVM



CARMIGNAC



DNCA



LA FINANCIÈRE DE L'ÉCHIQUIER



LA FRANÇAISE DES PLACEMENTS



MÉTROPOLE



RICHELIEU FINANCE

# *FCPI Alto Innovation 3 : un double avantage fiscal*

## **Un avantage fiscal tangible dès la souscription**

- ➔ Réduction d'impôt de 25 % du montant investi dans la limite d'un investissement de 24.000 € pour un couple soumis à imposition commune et de 12.000 € pour une personne seule (soit une réduction d'impôt maximale de 6.000 €).
- ➔ Sous réserve d'une durée de détention de 5 ans.

## **Un avantage fiscal à la sortie**

- ➔ Exonération des revenus et des plus-values (hors prélèvements sociaux).
- ➔ Sous réserve d'une durée de détention de 5 ans.

## *Alto Invest, une équipe chevronnée*

- ➔ Une équipe de gestion active sur le marché du capital-investissement depuis plus de 12 ans.
- ➔ Une réputation professionnelle établie.
- ➔ Des performances solides dans la durée.
- ➔ Des partenaires opérationnels reconnus.



3, rue Cimarosa • 75116 Paris  
N° d'Agrément AMF :  
GP 01-39



[www.altoinvest.fr](http://www.altoinvest.fr)

## FCPI ALTO INNOVATION 3

### *Pourquoi souscrire au FCPI Alto Innovation 3 ?*

- ➔ Placement équilibré et diversifié géré par une équipe reconnue.
- ➔ Performances dans le peloton de tête de leur catégorie.
- ➔ Frais de gestion parmi les moins élevés du marché.
- ➔ Une fiscalité attractive (jusqu'à 6.000 € de réduction d'impôt, exonération de toutes impositions sur les revenus et plus values – hors prélèvements sociaux).

### *Les conditions du FCPI Alto Innovation 3*

**Période de souscription :** jusqu'au 31 décembre 2004 pour bénéficier de la réduction d'impôt au titre des revenus 2004.

**Valeur de la part :** 100 €.

**Valorisation :** Semestrielle.

**Rachat :** Pas de rachat par le fonds avant le 31 décembre 2011, sauf cas légaux (licenciement, invalidité, décès).

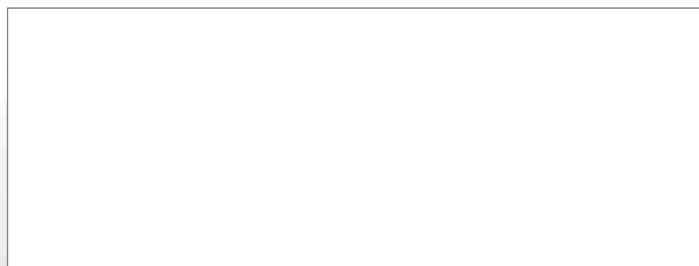
**Durée de placement :** 7 ans.

**Droits d'entrée :** 4,5 %.

**Droits de sortie :** 0 %  
(à partir du 31 décembre 2011).

**Frais de gestion :** 3 % HT.

**Dépositaire :** Société Générale.



**Pour tout renseignement : 01 39 54 35 67**

**[contact@altoinvest.fr](mailto:contact@altoinvest.fr)**

3, rue Cimarosa - 75116 Paris

**[www.altoinvest.fr](http://www.altoinvest.fr)**

Ce document non contractuel est fourni uniquement à titre d'information. ALTO INNOVATION 3 est un FCPI agréé par l'AMF et géré par ALTO INVEST.

L'Autorité des Marchés Financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques spécifiques qui s'attachent aux FCPI (Fonds Communs de Placement dans l'Innovation) dont au moins 60 % de l'actif doit être investi dans des sociétés présentant un caractère innovant, ayant moins de 500 salariés et n'étant pas détenues majoritairement par des personnes morales ayant des liens de dépendance.

L'Autorité des Marchés Financiers attire l'attention des souscripteurs sur le fait que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.